



AVIS DE L'INDUSTRIE

Ottawa - 5 mars, 2001. Puisqu'ils existent des craintes que la maladie de la fièvre aphteuse du Royaume-Uni s'est propagée au continent européen, les éleveurs sont priés d'agir afin de s'assurer que la maladie n'atteigne pas les fermes canadiennes.

“La maladie de la fièvre aphteuse entraîne des impacts dévastateurs sur la vie des fermiers du Royaume-Uni” a déclaré Edouard Asnong, Président du Conseil canadien du porc - “Nous devons prendre les mesures nécessaires afin que la maladie n'entre pas au Canada”.

La fièvre aphteuse est une maladie virulente qui est transmise par l'intermédiaire d'animaux, de personnes et d'équipements. Il est essentiel que les éleveurs adoptent des mesures strictes de biosécurité telles:

1. éviter, dans la mesure du possible, l'accès à des visiteurs provenant d'Europe;
2. si des visiteurs doivent venir à la ferme (ou si un des employés de la ferme revient d'Europe), ils doivent éviter tout contact avec les animaux, les équipements de ferme et la moulée pour au moins 14 jours;
3. de n'introduire que des animaux provenant d'élevages dont le statut sanitaire est connu ;
4. de n'utiliser que de la semence provenant de centres d'insémination agréés;
5. de disposer d'une entrée aménagée de façon que, pour accéder à l'élevage, toutes les personnes doivent y passer, s'y laver les mains, laisser leurs vêtements et leurs chaussures et enfiler des vêtements et des bottes propres à l'élevage;
6. d'empêcher les véhicules qui ne sont pas vides et propres de s'approcher des bâtiments d'élevage;
7. de ne pas utiliser de déchets de restauration pour l'alimentation des porcs;
8. d'empêcher l'accès aux bâtiments aux animaux sauvages ou errants;
9. de désinfecter le matériel ou les équipements qui auraient été utilisés ailleurs que sur l'élevage, etc.

Face à des problèmes inhabituels qui peuvent faire penser à une maladie exotique, vous devez contacter immédiatement votre vétérinaire traitant et/ou aviser le bureau local de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. La maladie se caractérise par de la fièvre et des cloques au niveau de la bouche, sur les mamelles et autour des onglons. Ces lésions entraînent une réduction de la consommation alimentaire, une salivation excessive et des boiteries importantes (veuillez consulter le site internet suivant: www.cpc-ccp.com/santé).

Il est prévu que le gouvernement fédéral compensera les éleveurs pour la destruction d'animaux due à l'écllosion d'une maladie à déclaration obligatoire.

Les bureaux de Douanes Canada ont été alertés d'accroître le contrôle des passagers et des bagages en provenance de vols internationaux. Des bains désinfectants pour les chaussures ont été installés aux 14 aéroports internationaux. L'Agence canadienne d'inspection des aliments est de plus en plus vigilante dans sa stratégie de prévention d'introduction de la maladie, Des informations supplémentaires sont disponibles au site internet de l'ACIA: www.cfia-acia.agr.ca.

-30 -

Pour de plus amples informations:

Edouard Asnong
Président
Téléphone: 450-248-2375

Martin Rice & Eric Aubin
CCP, Ottawa
Téléphone: 613-236-9239